

Ondes électromagnétiques et tumeurs

Communiqué de presse 13 avril 2015

Suite à une série de publications préoccupantes, Priartem saisit la Ministre de la Santé

Quelle ironie du calendrier... Le 6 mars, alors que le SCENIHR rendait enfin public son rapport, concocté par un groupe d'experts électrosceptiques totalement acquis à la thèse de l'absence d'effets des champs électromagnétiques sur la santé(1), une nouvelle étude scientifique était publiée, faisant l'effet d'un coup de tonnerre.

Cette nouvelle étude, menée chez la souris, pendant une très longue durée d'exposition a de quoi surprendre à plus d'un titre. Cette réplication (Lerchl, 2015) d'une étude pilote (Tillmann, 2010) vise à étudier le rôle des radiofréquences (RF) dans la promotion des tumeurs, à long terme. Les animaux ont été exposés à des doses différentes : 0,04 W/kg, 0,4 W/kg, 2W/kg. Pour mémoire, les valeurs réglementaires actuelles sont fixées à 0,08W/kg pour une exposition du corps entier et 2W/kg pour une exposition locale (téléphones portables, tablettes...), ces valeurs sont cinq fois plus élevées concernant les expositions professionnelles.

Les résultats sont édifiants, et même préoccupants, pour reprendre le vocabulaire des auteurs dans leurs conclusions : « **Nos résultats confirment et étendent les observations antérieures du rôle de promotion des tumeurs d'une exposition aux RF toute la vie durant** ». Les auteurs pointent en outre l'absence de relation claire entre le niveau d'exposition et les effets, ce qui, selon eux, renforce **l'hypothèse de réponse biologique, à faible dose et non linéaire**. Ils précisent enfin qu'à de tels niveaux, la mise en oeuvre d'effets dits thermiques (élévation de la température des tissus) est exclue et qu'il faut plutôt rechercher des **effets sur le métabolisme et l'équilibre énergétique de l'organisme pour expliquer de tels effets et que les RF pourraient induire un métabolisme plus élevé chez les animaux exposés, ou une augmentation du flux sanguin**.

Dans la discussion, les auteurs sont très clairs : « **Le fait que les deux études trouvent fondamentalement les mêmes effets tumorigènes à des niveaux inférieurs aux limites d'exposition admises pour les humains (et légales dans la plupart des pays) est préoccupant** ». La personnalité du premier signataire retient également l'attention, Alexandre Lerchl, n'est pas un inconnu pour les ONG qui suivent ce dossier. C'est en raison de ses positions partisans et de ses accointances avec les opérateurs (voir lettre du CIRC(2) à A. Lerchl) qu'il n'a ainsi pas été admis au sein du groupe d'experts du CIRC en 2011. Il s'est illustré également en s'en prenant violemment à une équipe de recherche l'accusant d'avoir trafiqué les données et tentant par là-même de jeter le discrédit sur tout un grand programme de recherche (REFLEX) dont les résultats (effets sur l'ADN) étaient particulièrement gênants pour les industriels. Il vient à ce titre de se voir condamné en première instance pour diffamation(3). Sa signature en tête des contributeurs à cette

nouvelle étude en rend donc les résultats encore plus saisissants.

Considérant que, depuis le dernier rapport de l'ANSES en 2013 sur les radiofréquences, plusieurs études solides ont été publiées sur les radiofréquences et les tumeurs, que ce soit des enquêtes épidémiologiques sur les portables(4), la présente étude montrant un rôle de promotion des tumeurs, ou des études biologiques sur le rôle des RF sur le stress oxydant et les dommages à l'ADN(5) ainsi que des études de plus en plus nombreuses sur la réponse adaptative liée aux radiofréquences, **Priartem saisit le Ministère de la Santé afin que ces données nouvelles soient examinées le plus rapidement possible par l'ANSES. Priartem demande également la saisine de l'INVS concernant l'épidémiologie des différents cancers du système nerveux central et la constitution de registres de cancers. En effet, il paraît urgent que les niveaux de preuve soient revus rapidement sur ces questions importantes et qu'une veille sanitaire efficiente soit mise en oeuvre. La puissance publique doit être en mesure de délivrer un message le plus clair possible en direction des utilisateurs, notamment des plus jeunes qui sont les plus vulnérables et qui sont exposés depuis leur conception.**

1) [Voir communiqué](#)

2) [Lettre du CIRC à A. Lerch](#)

3) [Condamnation de A. Lerch ; et aussi](#)

4) Enquêtes épidémiologiques sur les portables *Hardell et al, 2013, Hardell et al, 2014, Hardell et al, 2015, Coureau et al 2014.*

5) *Burkala et al 2013 , Manta et al 2013, Hässig et al 2014, Kesari et al 2013, Kesari et al 2014....*

Annexes :

Annexe 1 : [Etude Lerch](#)

Annexe 2 : [Compilation études récentes](#)

Contact presse PRIARTEM :

Sophie PELLETIER - Janine LE CALVEZ : 01 42 47 81 54

Appel de 190 scientifiques internationaux

Info-presse 11 mai 2015

Ondes électromagnétiques et santé : Appel de 190 scientifiques internationaux pour une révision des normes d'exposition afin de protéger les populations

Aujourd'hui, 190 scientifiques internationaux, appartenant à [38 pays](#) différents, [lancent un appel à l'ONU](#) et à son agence de santé, l'OMS, afin que soient définies des normes d'expositions aux ondes électromagnétiques respectueuses de la santé et du bien-être.

Ces scientifiques, spécialistes de ce domaine de recherche, se disent inquiets des effets d'une exposition omniprésente et croissante à ces ondes, qu'il s'agisse des très basses fréquences ou des radiofréquences.

Ils soulignent que de nombreuses études récentes ont montré que ces ondes ont des effets sur nos organismes à des valeurs bien inférieures aux normes recommandées par l'OMS à partir des propositions de l'ICNIRP.

Ils dénoncent donc l'inadéquation de ces normes et la nécessité de leur redéfinition.

Ils mettent en avant, notamment, la nécessaire protection des enfants et des femmes enceintes et une information claire aux usagers.

Priartem reconnaît en cet appel des revendications qu'elle porte depuis des années déjà. Hélas, aujourd'hui, alors qu'[une loi vient d'être votée](#) qui prône la sobriété électromagnétique et qui va donc dans le bon sens, le gouvernement lance, sans la moindre précaution quant aux usages, un grand [plan numérique à l'école](#).

Ce plan met en avant l'équipement de chaque écolier et collégien en tablettes numériques. Ces tablettes sont conçues aujourd'hui pour fonctionner en WiFi. Le gouvernement est donc en train de prôner des usages contraires à la loi puisque, de fait, le numérique à l'école va se traduire par une augmentation des moments et des niveaux d'exposition des enfants, population particulièrement vulnérable.

L'association va s'appuyer sur l'appel des scientifiques pour demander à l'ANSES une évaluation scientifique des effets de ce choix gouvernemental sur l'exposition et sur la santé de nos petits écoliers et collégiens.

Pour Priartem, Janine Le Calvez.

L'électrosensibilité fait son entrée dans le dictionnaire Larousse

18 mai 2015

Ce lundi, le vénérable dictionnaire Larousse dévoile les 150 nouveaux mots de son édition 2016, parmi eux : l'électrosensibilité, avec cette définition :

"ensemble des troubles physiques dus, selon la description des personnes atteintes, à une sensibilité excessive aux ondes et aux champs électromagnétiques ambiants".

Pour Sophie Pelletier, porte-parole d'Electrosensibles de France / Priartem, c'est un symbole extrêmement fort : « Après son entrée en janvier dernier dans la loi Abeille sur la sobriété en matière d'ondes, le terme électrosensibilité est maintenant validé par une référence de la langue française. Cette définition, simple, consacre la réalité somatique des troubles tout en évitant habilement l'ornière de la controverse sur leur origine ».

Rappelons que les chiffres les plus récents concernant cette affection la consacre comme un véritable problème de santé publique : dans les années 90, en Californie, 5 personnes pour 1000 avaient déclaré avoir dû changer de travail pour cause d'électrosensibilité et 17% des employés d'une firme multinationale de télécommunications suédoise en étaient affectés ; une fourchette de 8 – 10 % de la population, atteinte à des degrés divers, est admise aujourd'hui concernant l'Allemagne ; la France ne dispose toujours d'aucun chiffre officiel, malgré nos demandes (1).

Pour Sophie Pelletier, cette définition est globalement satisfaisante dans l'état actuel de la controverse mais elle doit pouvoir évoluer avec l'avancée des connaissances car si aujourd'hui on en connaît très peu sur l'électrosensibilité elle-même, de plus en plus d'études apportent des éclairages sur l'impact des ondes sur l'organisme et sur la variabilité des réactions individuelles à ces agressions environnementales : « Aujourd'hui, on ne

connaît quasiment rien sur les mécanismes produisant cette perte de tolérance aux ondes et si plusieurs méthodes diagnostic existent, aucune ne fait référence au niveau académique. Malheureusement, la Haute Autorité de Santé se refuse toujours à se pencher sur cette maladie environnementale émergente. L'ANSES, quant à elle, doit remettre un rapport et nous espérons que certaines données fondamentales concernant les effets biologiques des ondes, notamment sur le cerveau, pourront être mises en lumière. Après cette entrée dans le dictionnaire, nous attendons avec impatience que l'électrosensibilité fasse un jour son entrée dans le Larousse médical ! ».

contact (at) electrosensible.org - Tél : 01 42 47 81 54

(1)http://www.electrosensible.org/documents/agences/invs/Courrier_INVS_Etude_de_prevalence_14052013_pour_site.pdf

Presse :

[Le quotidien du médecin 20/05/2015](#)

Pour aller plus loin :

18 mai 2015 : [Des scientifiques chinois confirment l'impact des ondes sur la barrière hémato-encéphalique](#) (texte traduit en français sur demande).

Kit Priartem

Les fiches que vous sélectionnerez du Kit Priartem (voir sommaire en pièce jointe) sont disponibles pour les adhérents sur demande à l'adresse courriel : contact@priartem.fr

PRIARTÉM - Association Loi de 1901
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare 75010 Paris
Tél : 01 42 47 81 54